

Le chant ne séduit pas assez d'écoliers

En septembre, à l'école Jules-Ferry, le dispositif Classes à horaires aménagés musique ne sera plus proposé en CE1.

Est-ce que le dispositif Classes à horaires aménagés musique (Cham) s'arrêtera à la prochaine rentrée à l'école Jules-Ferry ? La réponse est oui et non. En septembre, il ne sera plus proposé aux élèves entrant en CE1. En revanche, il sera toujours opérant en CE2, CM1 et CM2. C'est d'ailleurs le moment d'inscrire les enfants (avant le 8 avril), d'autant plus que des dérogations peuvent être accordées aux familles habitant hors secteur.

Un autre projet

« **Le dispositif Cham à dominante vocale a été créé en 2004**, rappelle Maryse Bellanger, inspectrice de l'Éducation nationale de la circonscription d'Alençon. **Depuis plusieurs années, nous constatons une baisse importante des effectifs.** » Aujourd'hui, l'école élémentaire Jules-Ferry compte seulement 15 enfants « Chamistes » sur 41 élèves en CM2, 6 sur 28 en CM1, 9 sur 29 en CE2 et 5 sur 18 en CE1.

Le dispositif Cham fonctionne sur la base du volontariat, il ne s'applique pas à des classes entières. Ce sont les parents qui font le choix d'y inscrire leur enfant. Or, ils sont de moins en moins nombreux. « **La formule s'essouffle, elle n'évolue pas dans le bon sens,**ajoute l'inspectrice. **C'est pourquoi nous avons pris la décision en concertation avec le directeur du conservatoire, de la remplacer par un autre projet.** »

Sans nouvel entrant dans le dispositif chaque année, la fin de l'année scolaire 2023-2024 sonnera donc la fin de cette « **belle aventure. Quand on regarde en arrière, on voit qu'il s'est passé plein de choses, que beaucoup a été fait. C'est pourquoi nous allons réfléchir avec les équipes à la manière dont nous allons pouvoir nous réinventer.** »

Fabienne GÉRAULT.



Actuellement, seulement 35 enfants, scolarisés du CE1 au CM2 sont inscrits dans le dispositif Classes à horaires aménagés musique, à l'école Jules-Ferry. Pixabay